

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La Communauté de Communes prend en charge les travaux d'entretien, de restauration ou d'aménagement des rivières et cours d'eau des bassins versants de son territoire.

L'Erdre, le Gesvres, l'Hocmard et le Cens, ainsi que de nombreuses petites rivières, irriguent le territoire intercommunal sur plus de 800 km. Les milieux humides couvrent quant à eux 18 % de l'espace intercommunal, renfermant une richesse écologique remarquable mais fragile.

La mise en valeur de ces ressources et la préservation de la qualité de l'eau font partie des enjeux prioritaires de la protection de l'environnement.

C'est pourquoi Erdre & Gesvres :

- > S'est engagé dans un important programme de restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides sur le bassin versant des Marais de l'Erdre ;
- > Poursuit ses actions par un nouveau programme sur le bassin versant de l'Erdre Amont 44 ;
- > participe à l'élaboration et au suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire. Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation et de protection des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- > www.eau-loire-bretagne.fr
- > www.edenn.fr
- > www.sage-estuaire-loire.org



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

☎ 02 40 72 77 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi - Vendredi - Samedi

9h à 12h

